

Avis public



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est, par la présente, donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance ordinaire du 4 juillet 2023, à 19 heures, au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée, statuera sur la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

7001, rue Saint-Jacques Ouest

Cette dérogation mineure permettrait de déroger au retrait minimal par rapport à un mur latéral ou arrière d'une construction hors toit prescrit par l'article 21 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), afin de permettre des retraits inférieurs pour des équipements mécaniques et leurs écrans sonores sur un toit d'un immeuble industriel isolé situé au 7001, rue Saint-Jacques Ouest, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (RCA02 17006).

Toute personne intéressée peut se faire entendre au conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Fait à Montréal, ce 16 juin 2023.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Julie Faraldo-Boulet